



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Francophonie

Question écrite n° 18220

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes de lui préciser l'état actuel de mise en œuvre du « pacte des langues » retenu par le haut conseil de la francophonie prévoyant des stages de formation à Bruxelles pour les fonctionnaires non francophones et la création d'un « club francophone » à Bruxelles, selon ses propositions (24 mars 1994).

Texte de la réponse

Il est exact, comme le souligne l'honorable parlementaire, que la France a entrepris cette année un effort de formation en français sur les institutions politiques et administratives françaises en faveur de fonctionnaires non francophones des quatre pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne à quatre nouveaux pays aurait pu conduire à une perte d'influence de la langue française dans les institutions de Bruxelles. C'est pourquoi le gouvernement français, se fondant sur le précédent des accords Heath-Pompidou de 1972 (qui imposaient aux fonctionnaires britanniques en poste à Bruxelles de connaître le français), a donc, en premier lieu, intensifié les offres de cours de langue dans les centres culturels français des quatre pays concernés, Helsinki, Stockholm, Oslo, et, pour l'Autriche, Vienne, Innsbruck, Salzbourg et Bratz à l'intention des futurs fonctionnaires européens et des futurs fonctionnaires des quatre représentations permanentes auprès de l'Union européenne. L'autre volet de l'effort de formation est l'organisation par l'ENA de stages en France. Ils s'adresseront dès l'automne 1994 à des personnalités soigneusement identifiées, connaissant déjà notre langue, hauts fonctionnaires et journalistes. Il a paru en effet, au Gouvernement, important de former des journalistes afin de tenter d'assurer la pérennité du français en salle de presse de la commission. Six stages de douze personnalités seront organisés à partir du mois d'octobre à Paris et en province, notamment à Strasbourg. Ces personnalités recevront un enseignement ciblé sur des thèmes qu'elles auront choisis. La politique européenne de la France, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la politique sociale ont retenu plus particulièrement leur attention. Au total, le Gouvernement compte assurer, d'ici à la fin de l'année, la formation en français de quatre-vingts personnes. Cet effort sera poursuivi et intensifié jusqu'en 1999. S'agissant de la mise en œuvre du « pacte des langues » suggéré par le haut conseil de la francophonie, celle-ci fera l'objet d'un examen lors de la réforme institutionnelle de l'Union européenne prévue en 1996.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18220

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4618

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5136